Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Recu en préfecture le 11/01/2023

Publié le 11/01/2023

ID: 038-213805369-20230110-D2023_5-DE

10 01 2023

Folio nº 5

Commune de VERNIOZ (Isère)

Registre des délibérations du Conseil municipal et des décisions du Maire

N° 5 - SUBVENTION CONSCRITS SUITE OPERATION CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA « POSE DES AUTOCOLLANTS, NOUVELLES CONSIGNES DE TRI, SUR LES COUVERCLES DES BACS JAUNES DE COLLECTE SELECTIVE »

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier,

Le Conseil municipal de VERNIOZ s'est réuni sur la convocation du 29 décembre, sous la présidence de Jean-Marc REY Maire,

Présents : REUX Monique - IVANES Francis - LACAMBRA Chantal - BARBANÇON Franck - BARROW Daniel BAZIN Fanny - Marie-Christine BOURGET - Guy ROUX - BOYER Alain - PICARD Jérémy -.

Excusé: DOUDAINE Manuela, ROUX Anne-Marie, MARTINEZ Isabelle -

Pouvoirs : DOUDAINE Manuela à Marie-Christine BOURGET, MARTINEZ Isabelle à LACAMBRA Chantal ; ROUX Anne-Marie à REUX Monique

Secrétaire: PICARD Jérémy

Nombre de membres : Nombre de présents: 14

Nombre de votes favorables : 14

11

Nombre d'abstentions:

0

Madame Monique REUX rappelle la délibération du 30 août 2022 permettant à l'association des Conscrits de s'engager dans un partenariat entre EBER, la Commune et leur association.

Le travail de la pose des autocollants a donné entière satisfaction. Le montant de la contribution qui sera versée à la Commune s'élève à : 1.659€ correspondant à 553 poubelles étiquetées (82% taux d'efficacité).

Suite à des dégradations commises lors d'une manifestation des Conscrits à la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire propose de réduire le versement pour un montant de 1.000€ et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette diminution.

Après débat et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal de Vernioz,

- entérine le versement d'un montant de 1 000€ à l'association des Conscrits.
- prévoit d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2023.
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions, à effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de la présente délibération. En cas d'empêchement de ce dernier autorise le premier Adjoint et les suivants dans l'ordre du tableau à procéder aux formalités.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,

